



ATELIER TERRITORIAL LE HAVRE, 7 MARS 2020 SYNTHÈSE



1 NOTE D'AMBIANCE GÉNÉRALE

Lieu : Port Center

Animation : Domitille ARRIVET et Romane BUTIN

Intervenants : Francis BEAUCIRE (CPDP), Thierry Fremaux (RTE), Daphné Boret (DGEC)

Durée de l'atelier : 3 h

• Participation

21 participants ont pris part à l'atelier, dont 14 hommes et 7 femmes aux âges et intérêts différents. Plusieurs participants venaient de la région Normandie, du Havre, de Rouen, mais aussi de région parisienne. De nombreux participants sont curieux ou engagés sur les enjeux de l'éolien, de l'énergie ou l'environnement dans le cadre associatif, professionnel ou étudiant. Sur les 12 personnes qui se sont présentées, on peut noter plusieurs participants ayant déjà été informés ou ayant pris part au débat public précédent sur les parcs éoliens de Dieppe et Fécamp.

L'atelier du Havre s'est déroulé dans un climat de travail sérieux et appliqué. Les participants ont à la fois donné un avis individuel et échangé leurs idées avec les autres participants. Ils se sont prêtés au jeu technique de la compréhension et de l'utilisation des cartes maritimes afin de donner différents avis citoyens sur la localisation du futur parc éolien.





2 SEQUENCE « INFORMATION »

A la suite de la diffusion de la vidéo introductive, les participants ont posé des questions au représentants de l'Etat autour de trois thèmes :

• Les critères déterminant les besoins des riverains

Question : Quels critères sont utilisés pour déterminer les besoins électriques des ménages français ? Tient-on compte du chauffage électrique ?

Réponse : C'est une moyenne nationale qui est donnée, reflétant les besoins électriques français au global (DGEC).

• Les impacts du Brexit sur le débat public et sur la pêche

Question : est-ce que les conséquences des négociations liées au Brexit ont été prises en compte dans le débat public qui se termine le 15 mai, en sachant que le Brexit a un impact sur les zones et droits de pêche ?

Réponse :

Le Brexit a fait irruption dans le débat, puisque qu'il a pour conséquence de limiter les zones de pêche et d'attirer des pêcheurs de Belgique et Pays Bas. Les négociations du Brexit n'ont par contre pas été prises en compte dans le débat, car ses conséquences sont hypothétiques et de long terme. Mais le sujet du Brexit a bien été présent dans toutes les réunions publiques engagées sur l'éolien maritime (CNDP).

• L'équilibre entre production et consommation électrique des énergies renouvelables

Question : Comment assurer l'approvisionnement électrique à partir d'énergies renouvelables ?

Réponse : L'électricité éolienne ne se stocke pas encore, mais RTE se base sur des courbes de consommations régulières par jour, mois et année afin d'évaluer les besoins en électricité. RTE est capable d'assurer un équilibre énergétique entre production et consommation en se basant à la fois sur des énergies pilotables, telles que les énergies fossiles et le nucléaire et l'augmentation des énergies renouvelables. Par exemple, 20% des énergies produites le week-end dernier était produites par l'éolien. D'autre part, l'interconnexion avec différents pays permet également d'assurer cet équilibre et mixité énergétique.

3 SEQUENCE « IDENTIFICATION DES PRÉOCCUPATIONS »

Il était demandé aux participants de répondre à 2 questions à travers un travail par tables puis une mise en commun :

- Qu'est-ce qu'il y aurait à gagner avec un projet éolien au large de la Normandie ?
- Qu'est-ce qu'il ne serait pas acceptable de perdre ?

Il ressort de leur réflexion plusieurs grandes familles de préoccupations :

- **Question 1 :** Qu'est-ce qu'il y aurait à gagner avec un projet éolien au large de la Normandie ?





• Une source électrique abondante et moins polluante

Le vent est une source d'énergie abondante permettant de créer de l'électricité de façon durable et en plus grande quantité, à condition qu'un système de stockage soit trouvé.

Plusieurs participants ont mis en avant le gain de l'énergie éolienne comme **moins polluante par rapport aux déchets nucléaires**. Le parc éolien pourrait compenser une partie du démantèlement nucléaire, sachant que la région est nucléarisée. Un participant a cependant émis ses réserves quant à l'impact environnemental positif de l'énergie éolienne.

Conditions / risques :

- L'augmentation de la production électrique par l'éolien ne devrait pas avoir pour conséquence l'augmentation de la consommation électrique.
- Un système de stockage électrique efficace devrait être trouvé par la recherche et développement afin de favoriser la mixité énergétique.

• L'augmentation de l'emploi

La création de ces parcs éoliens doit créer des emplois locaux, à la fois qualifiés et non qualifiés, mais également des formations nouvelles.

Conditions / risques :

- L'appel d'offres devrait conditionner la création d'emploi locaux et non délocalisés dans une autre région.

• La création d'activité économique

Un nouveau parc éolien devrait permettre :

- l'augmentation de l'activité marine de la façade normande, qui est actuellement en retrait par rapport à d'autres façades maritimes françaises.
- de nouvelles recettes fiscales
- la production de matériaux destinés aux éoliennes stimulant l'économie locale
- un tarif électrique préférentiel pour les utilisateurs normands de cette source énergétique.

• L'image de la région

Ce parc éolien pourrait permettre rehausser l'image de la région Normandie comme département pilote.



► QUESTION 2 : Qu'est-ce qu'il ne serait pas acceptable de perdre ?

• Ne pas perdre en biodiversité

Cet élément a été largement mis en avant comme condition de l'implantation d'un parc éolien. Un « bilan faune » concernant la faune maritime et aérienne devrait être réalisé afin d'assurer la protection de la biodiversité. Une participante a affirmé « qu'aucune mesure compensatoire ne devrait être possible ».

• Ne pas perdre en équilibre énergétique et environnemental

Si l'interconnexion avec d'autres pays n'est pas possible, un participant émis sa crainte que la variabilité de l'énergie éolienne engendre la production d'énergie à gaz qui émette plus de gaz à effet de serre.

• Ne pas consommer davantage d'électricité pour autant

Il ne faudrait pas que l'énergie renouvelable incite les concitoyens à consommer davantage d'électricité au prétexte qu'elle est plus verte.

• Ne pas perdre des emplois

Il ne faudrait pas que les matériaux des parcs éoliens créent des emplois hors Normandie et ne profitent pas à la région. Il faut qu'ils perdurent après les démantèlements.

• Impact de la concertation à long terme

Il est important que la concertation actuelle ait un impact sur la prise de décision du maître d'ouvrage et soit suivie sur le long terme.

• Production maritime et agricole

Il ne faudrait pas que le parc éolien entraîne une perte des produits **marins** et agricoles (par le creusement de tunnels à terre).

• Sécurité maritime

Il ne faudrait pas que le parc éolien affecte négativement la sécurité maritime, car les éoliennes seraient un obstacle supplémentaire pour les bateaux en mer. Il faudrait donc mettre en place des remorqueurs pour éviter ce nouveau risque.

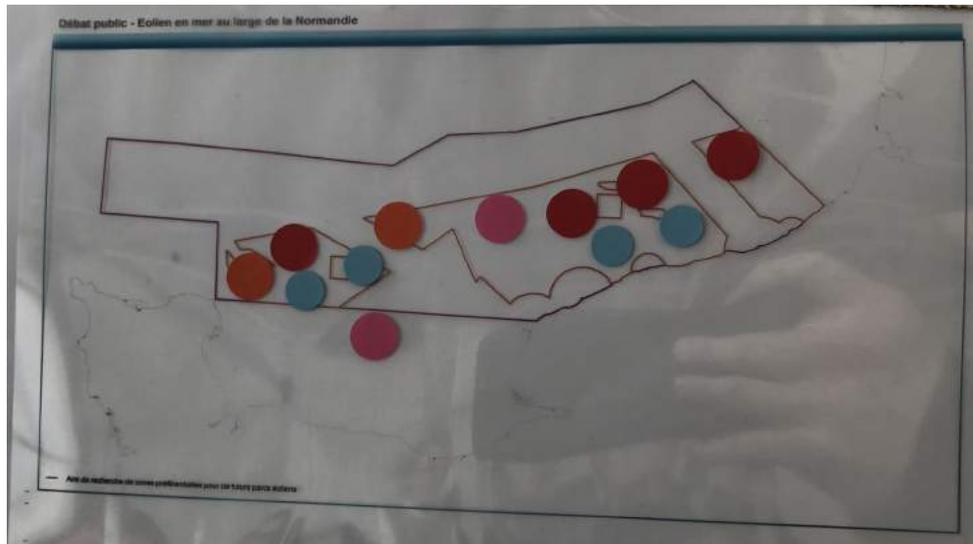
• La fluidité des échanges avec le Royaume-Uni

Il ne faudrait pas que les parcs éoliens créent des tensions dans les relations économiques et diplomatiques entre la France et le Royaume-Uni, notamment dans cette période de Brexit.

4 SEQUENCE « TRAVAIL SUR LES SCÉNARIOS »

La séquence de travail sur les scénarios a produit trois cartes.

- Carte 1



Commentaires :

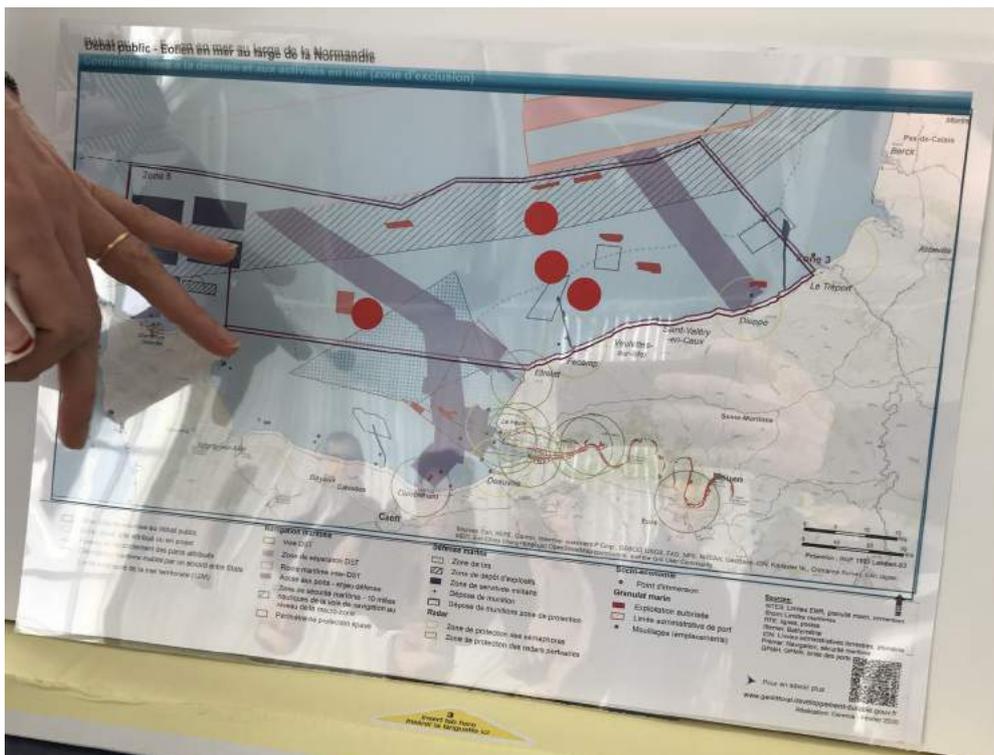
Deux zones ont été choisies par ce premier groupe de manière consensuelle :

- La zone de Barfleur a été choisie car elle permet de limiter les effets sur la biodiversité, sur la pêche et parce qu'elle a plus de vent. Le raccordement serait facilité par la courte distance de la côte.
- L'extension de parcs. Trois parcs existent. Il a été proposé d'agrandir notamment celui de Fécamp. Un argument donné a été que cela facilite le raccordement à des liaisons déjà existantes.
 - o RTE a répondu qu'il y aurait dans tous les cas besoin d'un raccordement supplémentaire même si parc est déjà existant.

Une troisième proposition a été faite par un participant avec « beaucoup de réserves » :

- L'implantation le long de la zone 3, du côté de Veulettes, du côté de Saint Valery, car il y a une faible distance à la côte. L'inconvénient est qu'il a moins de vent, plus d'oiseaux.

• Carte 2



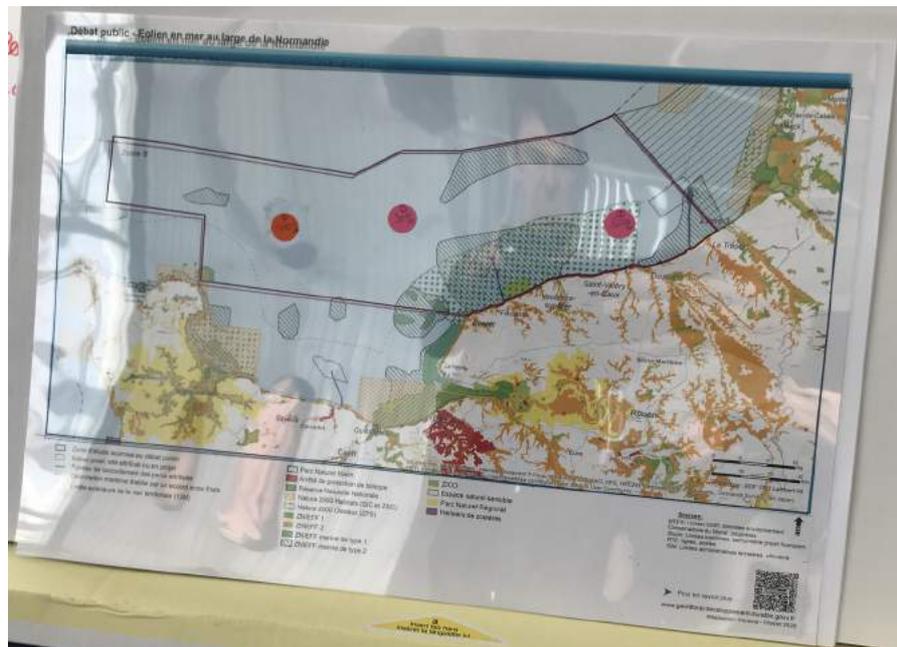
Commentaires :

Plusieurs localisations ont été choisies par la table :

- **Barfleur** : cet endroit a été choisi car la pêche est moins présente et par l'éloignement de la côte qui sont des « avantages conséquents ». Cette localisation permettrait également un impact moins négatif sur la faune marine. Cette zone est aussi plus favorable en termes de vents et de fonds marins (50m) qui permettra d'utiliser le forage qui est moins impactant et plus intéressant économiquement que le battage.
- **Veulettes et Saint Valéry** : en s'affranchissant de la réglementation maritime, cet endroit pourrait être choisi. Il permet d'être éloigné de la côte et de moins nuire au paysage. C'est une zone avec un impact plus acceptable au niveau environnemental.
 - o Condition : mesures de sécurité maritime complémentaires.
- Un participant propose d'utiliser la zone d'Antifer, abandonnée mais dont des structures persistent.

Un autre participant fait remarquer que ce lieu est en dehors de la zone considérée.

• Carte 3



Commentaires :

Cette carte a été présentée synthétiquement en ne proposant qu'un seul site qui a réuni l'avis de tous les participants de la table. Le site choisi est celui de :

- **Barfleur** : il répond aux contraintes en termes de diversité, profondeur de l'installation, vitesse des vents, pêche et contrainte administratives. Le porte-parole de la table a ajouté que ce choix avait été réalisé selon leur compréhension des contraintes, qui pourrait manquer une compréhension par des professionnelles de certains enjeux techniques. Il a affirmé que « c'est un débat citoyen. Si le débat est trop technique, je n'ai rien à faire ici ».
- Les participants de la table n'ont **pas choisi d'étendre un site existant à Veulettes ou Fécamp**, car l'un deux est déjà en zone Natura 2000 qui a un impact sur la faune. La création d'un nouveau parc implique la recherche d'un nouvel emplacement, sinon il n'y aurait pas de raison de réaliser un nouveau débat public selon le participant.
- Enfin, il a été expliqué que la création des parcs existants a suivi un processus laborieux, donc les étendre serait remettre en cause un équilibre fragile, comme par exemple au Tréport.
- Un membre de la table a ajouté qu'il serait intéressant de considérer l'hypothèse de l'éolien flottant, au-delà de l'éolien posé en projet actuel. Cela serait moins impactant sur le paysage.



• Questions supplémentaires

Question : Est-ce qu'il ne serait pas plutôt intéressant de prendre en compte toutes les exigences (des constructeurs et distributeurs d'énergie) et contraintes diverses en amont du choix, plutôt que de penser à des compensations que l'on construira après ?

Question : Vous avez parlé de 30 ans pour le démantèlement (éolienne et mats ou aussi des fondations), est-ce qu'on peut imaginer des fondations recevant des mats d'éoliennes plus hauts pour produire plus ? et réemployer les fondations quand on aura la technologie d'ici 30 ans ?

- **Réponse DGCE :** cette problématique a été expérimentée en Europe du nord. Nous n'avons pas de réponse toute faite, car on ne connaît pas le *reempowering* en France. L'objectif est de remettre le milieu dans son état original. Il y aura une étude d'impact ex-post, du démantèlement sur l'environnement et des solutions seront prises pour diminuer cet impact. Le débat public a lieu très en amont. Mais sur les autres sites (Fécamp...), l'étude d'impact a été réalisée. Les impacts prévisibles ont été réalisés. A l'avenir des études d'impact seront suivies dans le temps pour adapter le parc en fonction de ces connaissances.

Question : Beaucoup d'expérience a été accumulée dans les pays d'Europe du nord, vous avez les retours d'expériences de l'impact sur les oiseaux et animaux marins ?

- **Réponse DGEC :** biblio sur le site de la CNDP. On ne mesure pas d'impact massif. La réflexion est en cours.
- **Réponse CNDP :** ça revient souvent dans les débats, donc un de nos objectifs de réunir des articles significatifs, de les faire traduire et peut-être d'en faire une synthèse pour qu'ils soient plus compréhensibles. La biblio du maître d'ouvrage est longue.

• Résumé des scénarios

Les deux choix d'implantation favorisés ont donc été :

- Barfleur
- L'extension des parcs existants

Ces exercices ont permis de manière générale de dégager les préoccupations suivantes :

- vigilance très forte sur la biodiversité ;
- vigilance sur l'impact en matière de retombées économiques et d'emplois ;
- volonté d'être informée.